
Projets pilotes pour une métropole nature

PARC NATUREL URBAIN DES TROIS VALLÉES

ATELIER #2. 16 SEPTEMBRE 2022. RESTITUTION



JANVIER 2023

Projets pilotes pour une métropole nature

PARC NATUREL URBAIN DES TROIS VALLÉES

ATELIER #2. 16 SEPTEMBRE 2022. RESTITUTION

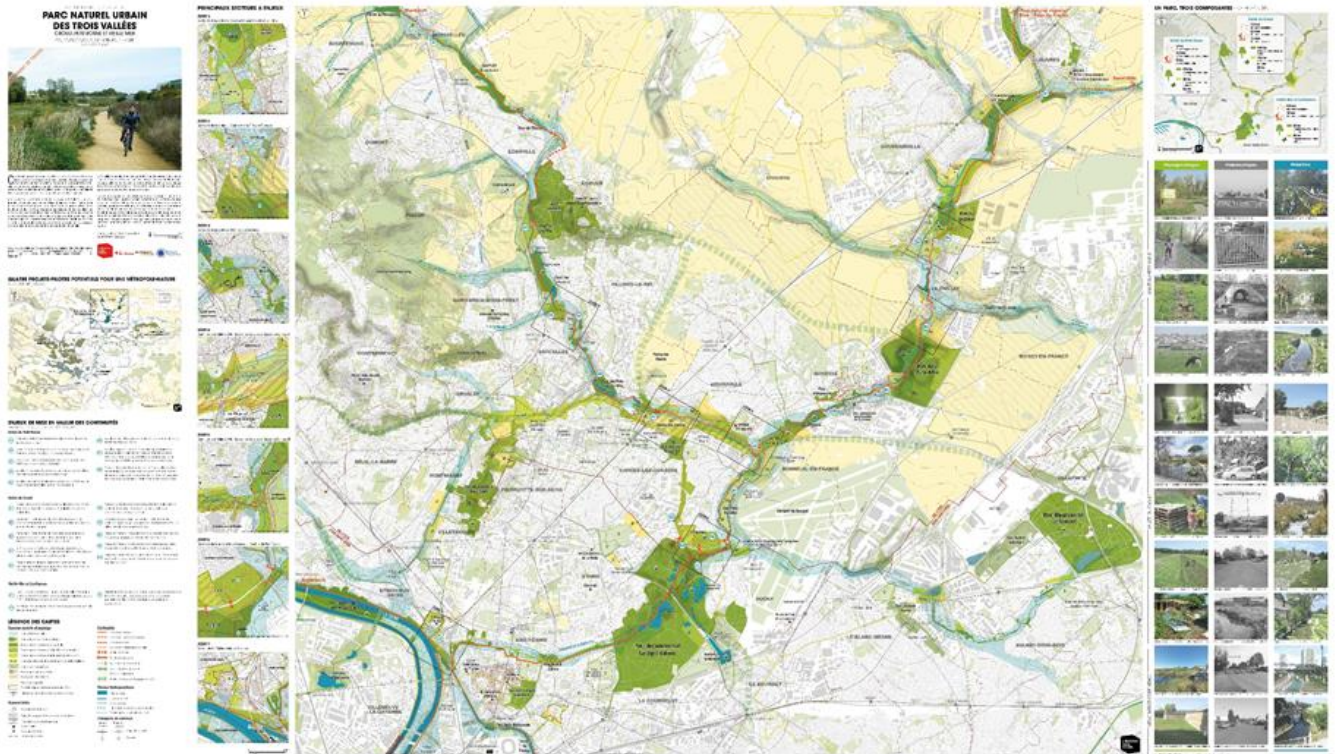
JANVIER 2023

Directeur général : Nicolas Bauquet
Département DUAT : Cécile Diguët, directrice de département

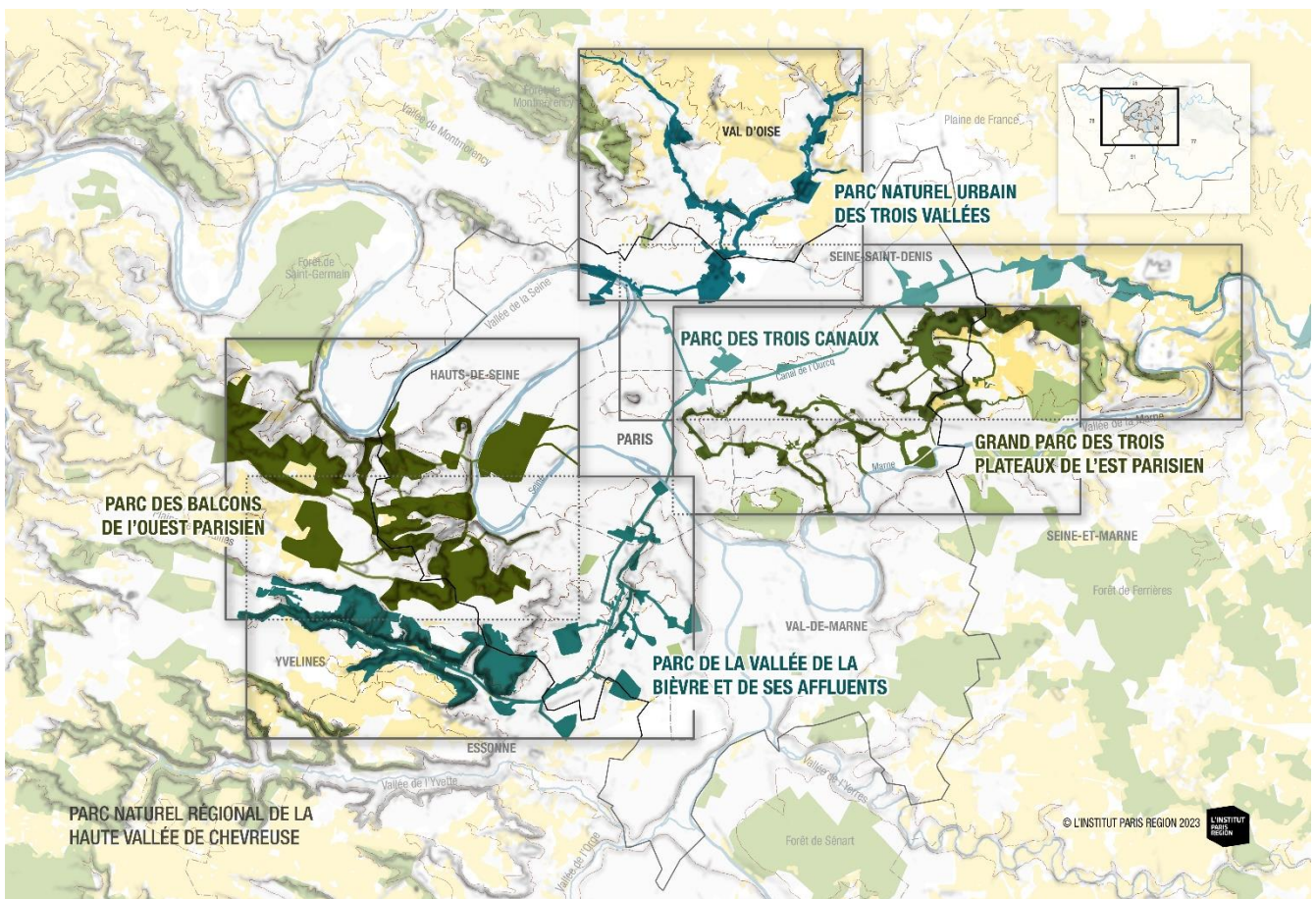
Restitution réalisée par Maëlle Durante, architecte-urbaniste,
Maximilian Gawlik, paysagiste-urbaniste,
et Paul Lecroart, urbaniste senior, chef de projet

N° d'ordonnancement : 1.21.011
Crédit photo de couverture : © L'Institut Paris Region

L'INSTITUT PARIS REGION
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr



Cartoguide du projet de « Parc Naturel Urbain des Trois Vallées » (en cours de mise à jour) Accessible sur institutparisregion.fr
 © L'INSTITUT PARIS REGION



Les cinq territoires de la démarche « Projets pilotes pour une métropole nature »
 Accessible sur institutparisregion.fr © L'INSTITUT PARIS REGION

LA DÉMARCHE « 'PROJETS PILOTES POUR UNE METROPOLE NATURE » ET LA PROPOSITION D'UN « PARC NATUREL URBAIN DES TROIS VALLÉES »

L'Institut Paris Region a lancé en 2021 une démarche exploratoire intitulée « Projets pilotes pour une métropole nature » avec l'appui de la Région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de l'Agence des espaces verts. Son but : proposer aux acteurs le socle de projets de trames vertes et bleues à l'échelle de grands territoires.

Les paysages et les milieux naturels de la métropole parisienne sont les grands perdants d'une urbanisation qui tend à effacer la géographie, fragmenter l'espace et restreindre la place du vivant. Une nouvelle approche est nécessaire afin de répondre, tout à la fois, aux enjeux écologiques et aux aspirations à la nature des franciliens.

L'Institut propose l'idée de cinq projets de mise en valeur de continuités paysagères, écologiques et de mobilités actives. Le « Parc naturel urbain des Trois Vallées » est l'un d'entre eux.

Le bassin du Croult, du Petit Rosne et de la Morée, dont les eaux rejoignent la Vieille Mer avant de se jeter dans la Seine, est à cheval sur le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Ce territoire a été malmené par les politiques d'aménagement : routes, lignes électriques, grandes surfaces, zones logistiques, remblais et décharges fragmentent ses paysages. Enfouies ou canalisées, les rivières se réveillent à la mémoire collective lors d'épisodes d'inondation, que le Syndicat des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et le département de la Seine-Saint-Denis s'attachent aujourd'hui à gérer en restaurant les écosystèmes hydrauliques. Mais, dans un territoire cumulant vulnérabilités sociales et environnementales, une vision partagée et une mutualisation de moyens aideraient à dépasser les difficultés actuelles.

De Moisselles à Bonneuil-en-France le long du Petit Rosne, de Louvres à Dugny le long du Croult, de Stains à Saint-Denis en suivant la Vieille Mer, ce projet identifie des enjeux et des potentialités de mise en valeur. En rétablissant des continuités, un parc écologique de près de 1 200 hectares, irrigué par 44 km de cheminements, pourrait se constituer peu à peu au bénéfice des 500 000 habitants du territoire.

Ces propositions ont été formalisées sous la forme d'un cartoguide envoyé par courrier aux élus du territoire et aux grands acteurs concernés (Etat, SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer) au mois de mai 2022. Ce document a également été transmis aux services des collectivités territoriales concernées (communes, intercommunalités, départements), ainsi qu'aux institutions, associations ou maîtres d'œuvre agissant localement dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme et de la randonnée. Des premiers contacts ont été établis avec certains de ces acteurs, d'autres suivront.

Un premier atelier-visite a été organisé les 23 et 24 juin 2022. Une vingtaine de participants se sont mobilisés : techniciens de la Région, des départements, des intercommunalités, des Communes, mais également un élu (maire), des particuliers et des membres d'associations. Les discussions très riches issues de cet atelier ont été restituées dans une note disponible sur le site de L'Institut Paris Region (institutparisregion.fr).

Pour poursuivre la discussion sur les enjeux et les potentialités de mise en valeur des trois vallées du Nord parisien, un second « atelier en mouvement » à vélo d'une demi-journée le long des vallées du Petit Rosne, du Croult (aval) et de la Vieille Mer a été proposé aux acteurs du territoire le 16 septembre 2022, suivi d'un temps de discussion au musée Archéa à Louvres.

La présente note restitue les échanges ayant eu lieu au cours de cet atelier. Elles peuvent ne pas refléter les positions de chaque institution participante.

ATELIER EN MOUVEMENT - vendredi 16 septembre 2022

PARTICIPANTS

- DELANGLE André : Collectif pour le Triangle de Gonesse
- DENIS Kévin : Petites villes de demain, Ville de Louvres
- DURANTE Maëlle : L'Institut Paris Region
- FONTAINE Alyzée : Adjointe au Maire, Propreté, Environnement et Conseils de quartiers, Ville de Goussainville
- GAWLIK Maximilian : L'Institut Paris Region
- GIRARD Aline : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Croult-Engchien-Vieille Mer (SAGE)
- GROSS Monique : traductrice
- BERREKLA Khader : Aménagement urbain, services techniques, développement économique, Ville de Goussainville
- LANIER Christophe : services techniques, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- LECROART Paul : L'Institut Paris Region
- MARTIN Charlotte : Nature et biodiversité, Région Île-de-France
- MORBU Charlotte : services techniques, SIAH
- PUPIN Pierre : Mieux se déplacer à bicyclette, Vivre sans le BIP
- ROULAND Clément : services techniques, SIAH
- SCHROEDER Cindy : Aménagement du Territoire, conseil départemental du Val d'Oise (CD 95)
- STOFFEL Aurélie : Environnement, nature et agriculture, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF)
- THOREAU Eddy : Maire de Louvres
- VALLÉE Jean : Seine-Saint-Denis et Nord Seine-et-Marne, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)

EXCUSÉS

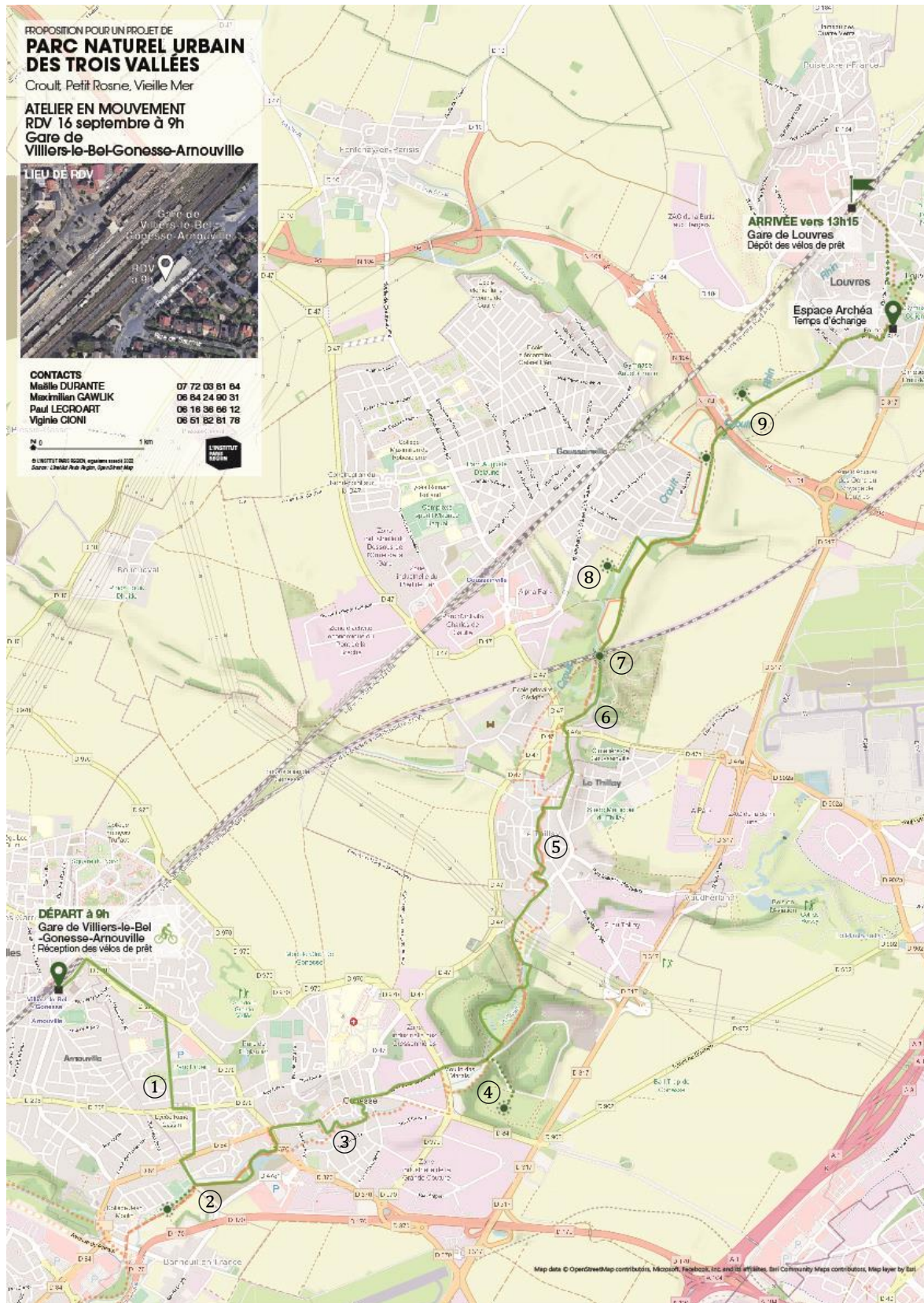
- DELOURME Vianney : association Enlarge Your Paris
- FRADIN Yann : association Espaces
- HEYLER Elizabeth : Complémentterre
- LANGINIEUX Martin : réalisateur vidéo, La ville végétale
- LECUIR Gilles : Agence régionale de la biodiversité
- MARY Tristan : conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (CD93)
- PINSSEAU Benoît : CD93
- PRUVOST-BOUVATTIER Manuel : L'Institut Paris Region



Les participants de l'atelier au belvédère du parc de la Patte d'Oie (Gonesse)

LE PARCOURS

L'itinéraire de ce second atelier ne recouvre qu'une portion du projet total.
Les numéros cerclés ① correspondent aux différentes étapes du parcours.



LE PARCOURS DANS LE CONTEXTE DU PROJET



① **Coulée verte de Gonesse** : Une coulée verte agréable relie la Gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville au Vignois.

Quelques rues peu passantes et une coulée verte permettent de rejoindre l'espace naturel de la rivière (Le Croult) à pied ou à vélo.

La coulée verte est formée par le Chemin de Saint-Blin et la rue Nelson Mandela.

Le Chemin de Saint-Blin relie l'école Roger Salengro au lycée René Cassin. Il est inaccessible aux voitures sur plus de la moitié de sa longueur puis est accompagné d'une large piste cyclable sur le trottoir sur sa partie circulaire en voiture. Il se connecte à plusieurs espaces verts : les espaces végétalisés de la résidence des Platanes, le parc entourant le collège Robert Doisneau, les jardins familiaux attenants et le Parc Urbain Saint-Blin.

Cette coulée verte est prolongée par une promenade piétonne et cyclable le long du Mémorial dédié aux victimes des génocides du XX^{ème} siècle. Elle se termine par une large bande piétonne et cyclable plantée le long de la rue Nelson Mandela jusqu'à la rue du Vignois.



Eddy Thoreau, maire de Louvres au premier plan (Arnouville)



À la découverte du Croult caché entre les pavillons (Gonesse)





Traversée du Vignois, le long du Croult dans son lit renaturé,
En bas à droite, le Vignois surplombé par les entrepôts de Leroy Merlin en balcon sur des remblais (Gonesse)



② **Espace du Vignois (Gonesse, Arnouville)** : Ce site de 12 ha est détenu par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH). Une convention entre le SIAH et les Communes définit son plan de gestion.

Cet aménagement récent (chantier entamé en 2017 et terminé en 2019) a fait suite à divers épisodes d'orages et crues qui ont causé des inondations importantes impactant les espaces habités.

Le Croult autrefois bétonné dans un canal rectiligne a été renaturé et replacé en fond de vallée sur un tronçon de 1 km de long. Le projet a redonné de la sinuosité à la rivière. Les berges ont été renaturées avec la création d'une ripisylve.

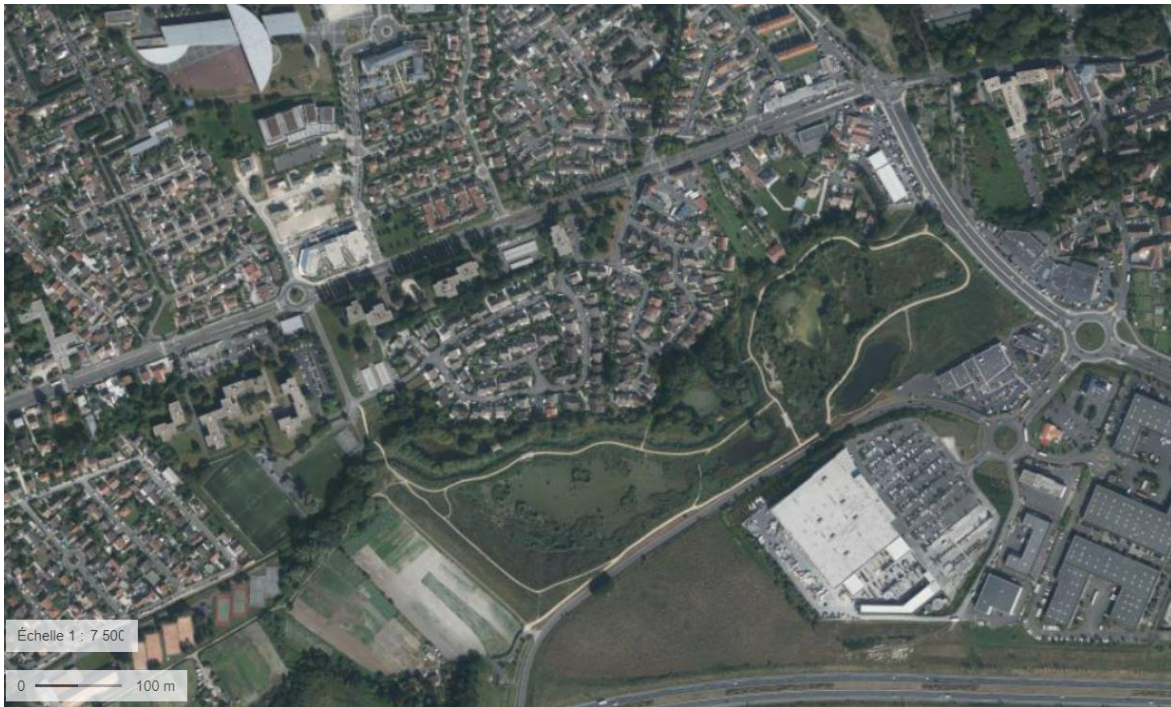
Cinq bassins de rétention d'eau d'une contenance de 50 000 m³ ont été créés pour recueillir les eaux de pluies. Ils sont connectés au Croult et prennent la surélévation de sa ligne d'eau en temps de pluie quand celle-ci peut devenir problématique pour l'aval.

Leur rôle est d'équilibrer les niveaux d'eau pour endiguer les gros flux et éviter de nouveaux débordements.

Le site fait l'objet d'un suivi scientifique mené conjointement par le SIAH et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB). Un protocole a été mis en place avec d'une part, un recensement faune-flore régulier pour mesurer les évolutions de population et lutter contre les espèces envahissantes (telles que la jussie et le galéga...) et d'autre part le contrôle de la qualité de l'eau. Le cortège faune-flore compte notamment : des agrions, hérons, aigrettes bécassines, colverts, cygnes, etc.

Une seconde phase d'aménagement pour la restauration du Croult sur 2 km à l'amont de la confluence avec le Petit Rosne (depuis le Sud de la zone humide du Vignois) est à l'étude. Les acquisitions foncières sont en cours. Le SIAH souhaite engager la déclaration d'utilité publique (DUP) en 2023.

L'ensemble de ces deux sites est d'intérêt européen et devrait être classé en espace naturel sensible (ENS).



L'espace du Vignois et ses cinq bassins à Gonesse (source : Géoportail)

③ **Le Croult à Gonesse** : depuis le bassin des Trois Fontaines (parc de la Patte d'Oie) jusqu'à la zone humide du Vignois.

Dans cette section la rivière est canalisée dans un lit de Béton. Elle est bordée sur ses deux rives de bandes végétalisées (environ 2 m). Elle passe le long de bâtiments d'habitation, de plusieurs équipements et d'espaces publics (espaces verts de la mairie, commissariat, terrains de sport et espaces de jeux d'enfants, etc.).

Cette section du Croult fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre du SIAH pour sa valorisation écologique et paysagère (opération Gemapi). Un linéaire de 4 km en continuité du Vignois fait l'objet d'un projet de renaturation. Un lit sédimentaire devrait venir remplacer le



Le Croult dans un espace privatif, derrière la rue Jean Monnet (Gonesse)

lit béton. La première phase du projet attendue pour 2026 devrait débuter au niveau du parking de la mairie.

④ **Centre équestre et parc de la Patte d'Oie (Gonesse)** : À l'entrée du parc, le site du centre équestre présente un intérêt pour la gestion hydraulique du SIAH. Il conviendrait pour faire déborder la rivière multi-usage et soulager les bassins de rétention amont. Cependant la configuration actuelle du centre ne s'y prête pas (risques d'inondation).

Le parc communal de la Patte d'Oie (80 ha) a ouvert en 2017. Il est aménagé sur d'anciens remblais de déchets (comme a pu en témoigner M. Thoreau) et abrite le bassin de retenue des Trois Fontaines du SIAH.

Le bassin est entouré d'une végétation dense, il représente un réservoir de biodiversité. Le parc est peu aménagé pour en préserver la biodiversité. Un éco-pâturage (chevaux, moutons) a été mis en place pour l'entretien des espaces en herbe.



Centre équestre et parc de la Patte d'Oie (Gonesse)



Végétation dense du bassin des Trois Fontaines (Gonesse)



Vue panoramique depuis le belvédère du parc de la Patte d'Oie. Vers le Sud. Au fond, la tour de Romainville (Les Lilas)



Paul Lecroart décrivant le paysage depuis le belvédère (Gonesse)



Jean Vallée décrivant le paysage depuis le belvédère (Gonesse)

LE BASSIN DE RETENUE DES « TROIS FONTAINES » »

LE BASSIN DE RETENUE DIT « DES TROIS FONTAINES » EST UNE ZONE DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

Il assure la protection des zones habitées situées en aval en stockant le surplus de précipitations que la rivière ou les réseaux d'assainissement ne pourraient pas contenir sans risque.

L'eau accumulée est ensuite restituée au cours d'eau, avec un débit régulé, afin de ne pas saturer le réseau en aval. Une partie de cette eau s'infiltre dans le sol.

LE BASSIN DE RETENUE DES « TROIS FONTAINES » EST UN OUVRAGE TÉLÉGÉRÉ.

Le niveau de remplissage du bassin est communiqué en temps réel jusqu'au poste de gestion centralisée. C'est depuis ce dernier que sont traitées les alertes météorologiques et que la régulation de la vanne motorisée s'effectue.

L'usage de ce bassin a permis à une végétation très riche de se développer. Plus qu'un bassin, cette zone humide est un réservoir de biodiversité important qu'il convient de protéger.

Lorsque cela est possible, les bassins de retenue sont aménagés de façon à créer une véritable zone dédiée à la biodiversité.

Ouvrage de sortie du bassin : la rivière traverse cet ouvrage qui contient plusieurs dispositifs : vanne motorisée télécommandée, sonde de mesure de hauteur d'eau, grille, chambre à sable, armoires électriques et modem de communication à distance.

**Surface du bassin : 7 hectares
Capacité de rétention : 42.000 m³**

Principe de base d'un bassin de retenue : la rivière traverse le bassin de part en part. En cas de risques d'épisodes de pluies importantes, la vanne sera actionnée pour fermer le bassin. Cela permettra de réguler la hauteur de l'eau dans le cours d'eau à l'aval du bassin. Une fois le bassin rempli, la vanne sera progressivement ré-ouverte lorsque toute menace de débordements du Croult aura disparu.




Affiche d'information et sensibilisation du SIAH dans le parc de la Patte d'Oie.



Marâchages de fond de vallée à l'entrée du Thilly au Nord du Parc de la Patte d'Oie

⑤ **Lac du Thillay** : Après le parc de la Patte d'Oie et le chemin du Moulin à Draps, le Croult disparaît jusqu'en amont, au cœur du Thillay. Il est busé et passe sous des terres agricoles et des espaces habités. Le Croult traverse en souterrain tout Le Thillay. Il n'est redécouvert qu'en amont, au niveau du bassin des Prés de la Motte à Goussainville.

Une rivière apparaît, le ru de Bouqueval, sur 80 m canalisé dans un lit de béton en contrebas de la route puis s'élargit pour former le lac du Thillay. Ce bassin tout en longueur est accompagné d'une promenade piétonne.

Le lac abrite (entre autres) carpes, canards, oies et grenouilles.



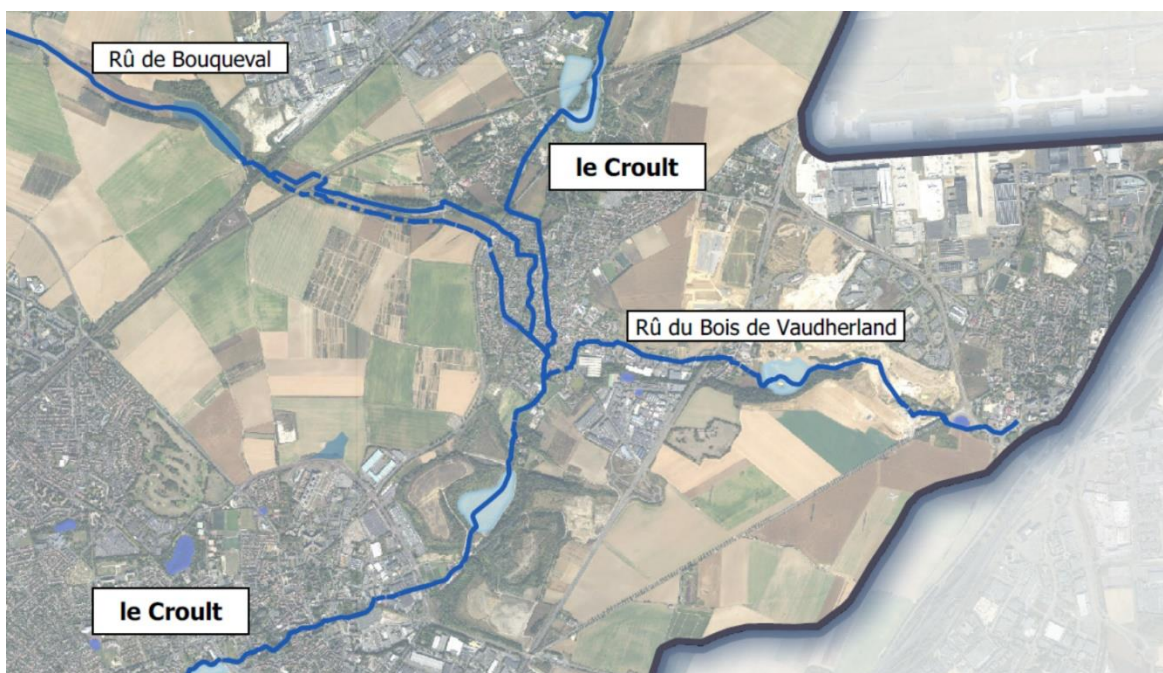
Le ru de Bouqueval rue des Marais (Le Thillay)



Lac du Thillay et ses aménagements (Le Thillay)



Promenade piétonne le long du lac du Thillay (Le Thillay)



Extrait de la carte du Croult et du Petit Rosne du SIAH (source : SIAH / L'Institut Paris Region)

⑥ **Bassin des Prés-de-la-Motte (Goussainville)** : Bassin de rétention situé entre le Vieux-Pays et la ville centre, sous les voies ferrées.

En aval du bassin, des études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour la réouverture du Croult dans la traversée de Goussainville-Vieux-pays.

Ce village situé sous les pistes de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle est majoritairement déserté mais l'église classée bloque la démolition des bâtis vides. Le village très dégradé et partiellement squatté abrite quelques autres édifices patrimoniaux. L'ensemble des bâtiments acquis par l'Aéroport de Paris depuis les années 1970 doivent être rétrocédés à la Commune pour un euro symbolique

Le bassin des Pré de la Motte est implanté dans une cuvette topographique. Il a été créé

au début des années 1980, Sa capacité augmentée au début des années 1990 est d'environ 66 000 m³ pour une surface de 10ha.

Le bassin est entouré d'une végétation de type marécageuse. L'entretien se limite à une fauche par an pour préserver la biodiversité du site.

Le SIAH souhaite étendre ce bassin faute de pouvoir créer un nouveau bassin en aval. En effet, les terres agricoles situées au Sud du bassin sont protégées par la Charte du Grand Roissy agricole, bloquant sauf besoin majeur ce type de projet.

Le SIAH prévoit également de dériver le Croult qui traverse aujourd'hui le bassin pour limiter l'impact des mouvements de bassin sur la rivière.



Christophe Lanier présente le bassin des Prés-de-la-Motte, sous le viaduc du TGV-Nord (Goussainville)

⑦ Le bois du Seigneur (Goussainville) :

Cette ancienne carrière est aujourd'hui sujette à des dépôts sauvages et des activités dégradantes (casses automobiles), souvent illicites.

La Ville de Goussainville porte le projet de réhabiliter et renaturer le site pour l'ouvrir aux habitants.

Le foncier appartient dans sa majorité à la Ville qui prévoit d'être maître d'ouvrage d'un projet de revalorisation du bois du Seigneur dans la perspective de créer un espace de loisirs et de nature. Jean Vallée de l'AEV a précisé que ce projet pourrait solliciter des financements dans le cadre du Plan vert régional.



Secteur de décharge et de casse automobile en fond de vallée du Croutl (Goussainville)



⑧ Source du Trou du Diable (Goussainville) :

C'est la source de la rivière du Croutl. En aval se trouve la confluence avec le ru du Cottage qui fait également l'objet de projets du SIAH. Le ru du Rhin irrigue la vallée en amont de la source du Croutl.



Le Trou du Diable (Goussainville)



J. Vallée le long du bassin d'Orville (Goussainville)



A. Girard et A. Stoffel, chemin d'Orville (Louvres)

⑨ **Bassin du Bois d'Orville (Goussainville / Louvres)** : Ce bassin de rétention situé entre Louvres et Goussainville est traversé par la Francilienne.

Le SIAH a lancé une étude de maîtrise d'œuvre, en cours, pour sa restauration écologique et paysagère.

Lors de l'atelier en mouvement, la Francilienne a été décrite comme un cul de sac formant un « *barrage entre Louvres et Goussainville* » (Eddy Thoreau, maire de Louvres). Nous l'avons traversée par l'unique passage piéton entre les deux villes, en décaissé étroit à proximité du bassin et donnant accès au site archéologique d'Orville.

Le site archéologique présente les vestiges d'un château et de ses douves datant du début du moyen âge. C'est un lieu d'expérimentation pour retrouver les méthodes de construction de l'époque.

L'avancée des fouilles est détaillée au musée intercommunal Archéa (Louvres) dans lequel l'atelier s'est terminé par une discussion entre tous les participants.



Ouvrage du bassin d'Orville (Louvres)



Douves et four sur le site d'Orville (Louvres)



Vallée agricole à proximité du bassin du bois d'Orville (Goussainville)



Le Bassin du Bois d'Orville à Louvres rempli après l'orage, protège les quartiers de Goussainville à l'aval. (Source : SIAH)

Paroles d'acteurs

- « Des continuités paysagères au sein d'un territoire fragmenté » (A. Stoffel) ;
- Des potentiels de continuité apparaissent, donnant envie aux acteurs de les valoriser
- Les enjeux économiques ont longtemps guidé l'aménagement du territoire ;
- La coulée verte de la gare de Villiers-le-Bel Arnouville Gonesse a été une découverte pour les participants ;
- Une présence forte du maraîchage, des espaces agricoles précieux qui opèrent une transition entre le bâti et le naturel et structurent le fond de Vallée ;
- Les nombreux sites de décharge représentent un frein à l'attractivité des espaces de fond de vallée.



Discussion au musée ARCHÉA (Louvres)

Enjeux relevés :

Enjeux structurels et stratégiques

- Une multiplicité d'acteurs à impliquer ;
- La jeune intercommunalité de Roissy-Pays de France a encore des difficultés pour jouer son rôle de coordination ;
- La mise en œuvre du ZAN est complexe : entre renaturation et préservation, il faut hiérarchiser les bonnes pratiques ;
- Nécessité de mettre en place un travail de sensibilisation et de pédagogie (par exemple : le SIAH effectue des inventaires avant et après chaque projet pour montrer les évolutions).

Enjeux techniques

- Stratégie foncière lourde et complexe à anticiper : des activités coûteuses à déplacer ;
- Fond de Vallée en proie à des dégradations et pollutions : déversements des eaux polluées, remblais liés aux plateformes logistiques qui altèrent la topographie de la vallée ;
- Les nombreuses activités illégales en fond de vallée posent question : les décharges génèrent des espaces dégradés et ont tendance à privatiser des cheminements publics. Le maraîchage de fond de vallée peut protéger d'autres activités plus nuisibles, mais apportent d'autres problèmes (ex : maraîchers qui pompent l'eau à la source du Crout).

Projets et politiques publiques :

- Volonté de l'AEV de travailler sur les grandes continuités écologiques et la mise en réseau des grands sites ;
- Roissy Pays de France et la commune de Goussainville sont en train de mettre en place un plan vélo pour des itinéraires du quotidien. Certains sont communs avec les propositions du cartoguide de Parc naturel urbain des Trois vallées. ;
- Définition de la trame verte et bleue de Roissy-Pays de France en cours ;
- Référentiels des paysages du SAGE Crout-Enghien-Vieille Mer qui vise à fournir un cahier de recommandations pour redonner sa place à l'eau dans le paysage ;
- Volonté de Goussainville de créer des espaces donnant accès à l'eau aux habitants

Intégration de la démarche dans la révision du SDRIF-E

Les participants ont interrogé la place tenue par cette démarche dans la révision en cours du SDRIF-E à L'Institut Paris Region ;

Ces réflexions sont partagées avec l'équipe du SDRIF-E et une « Carte verte » à l'échelle 1 : 75 000 est en train d'être définie avec une équipe de travail pluridisciplinaire dont Paul Lecroart fait partie pour porter ces réflexions.

Les suites

- Un rapport exploratoire sur l'opportunité du Projet de Parc des Trois Vallées (Croult, Petit Rosne et Vieille-Mer). Ce travail sera alimenté par des entretiens avec différents acteurs concernés.
Premier semestre 2024
- Une *Note rapide* de L'Institut Paris Region permettant d'informer et de sensibiliser sur la démarche « Projets Pilotes pour une métropole nature ».
Premier trimestre 2024
- Ce travail s'inscrit dans le SCoT de la Métropole du Grand Paris, le Plan vert régional, les réflexions de l'Agence des espaces verts (AEV) sur les grandes continuités naturelles et les projets de trames vertes et bleues des territoires. Il contribue à alimenter les réflexions sur le futur SDRIF-E Île-de-France 2040, notamment au travers de la « Carte verte ».
Fin 2022 - début 2023
- L'équipe de L'Institut Paris Region, avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), se tient à disposition des collectivités et des acteurs concernés pour présenter la démarche et l'état des réflexions.

Pour aller plus loin

Sur les ouvrages du SIAH :

<https://www.siah-croult.org/>

Sur les paysages de l'eau :

État des lieux du Sage, séquence 1, *Le territoire du SAGE et ses paysages*

https://www.sage-cevm.fr/sites/default/files/1_ei_sage_cevm_partie1_territoire_paysage_version_valide.pdf

Sur le site du château d'Orville :

<https://archea.roissypaysdefrance.fr/quest-quarcea/le-site-dorville/historique-le-chateau-dorville-et-sa-decouverte>



Les participants au cœur de la vallée du Croult, entre Goussainville et Louvres